



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 FEBRIER 2021 À 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le onze février deux mil vingt et un en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire lundi vingt-deux février deux mil vingt et un à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Matthieu FOURNY, Maire.

PRÉSENTS : M. Matthieu FOURNY, M. Philippe FORESTIER, M. Richard ROBLIN, Mme Marie-Anne JUMEAU, M. Antoine JUMEAU, Mme Brigitte FORESTIER, M. Xavier BAYLE, Mme Corinne DALISSIER, M. Romuald JALA

ABSENTS EXCUSÉS : M. Hakim BENTOLBA (procuration à M. Matthieu FOURNY), Mme Stéphanie MENU, Mme Laëtitia VOITURET, M. Alexandre GUISSSE, Mme Patricia GUISSSE (procuration à M. Philippe Forestier), M. Etienne PROFFIT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) : Mme Marie-Anne JUMEAU

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 9
VOTANTS : 11

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à ce que les points suivants soient rajoutés à l'ordre du jour :
- Non-valeur en trésorerie

L'ensemble du conseil municipal accepte l'ajout de ce point.

Modalité de retrait du SIER

Délibération n°2021-001

Le Syndicat Intercommunal d'Energies en Réseaux (SIER) nous a fait savoir que la délibération votée lors du conseil du 9 octobre 2020 n'est pas valable.

Nous sommes donc amenés à délibérer à nouveau POUR :

-SE RETIRER du Syndicat Intercommunal d'Énergie en Réseaux (SIER) du canton de Claye-Souilly et Communes limitrophes.

-DEMANDER au SIER de prendre en considération la présente demande en vue de son retrait et donc à diligenter sans plus de retard la procédure prévue par la loi (délibération de l'organe délibérant et des communes membres).

-PRÉCISER que le retrait se fait sans contrepartie financière ni patrimoniale.

-AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjoints à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération :

Le conseil municipal décide de se retirer de la SIER

POUR : 10 voix

ABSTENTION : 1 voix

Proposition EP par la BIR

Délibération n°2021-002

L'adhésion de Trilbardou au SIER se termine dans un peu moins de 2 ans. Il convient de choisir à qui sera confié la gestion de notre électricité publique.

Trilbardou est adhérente de droit au SDESM, Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne. Sans nouvel engagement, le SDESM sera chargée de l'entretien de notre électricité publique.

La société BIR, à laquelle le SIER confie déjà l'entretien de notre électricité publique, nous a fait une offre un peu plus avantageuse que le SIER. Nous sommes actuellement satisfaits des services de la société BIR et souhaitons les prolonger.

Nous décidons de confier l'entretien de l'électricité publique à la société BIR, au terme de l'adhésion à la SIER.

Nous notons que ce contrat d'entretien ne nous prive pas des subventions du SDESM dont la commune pourrait bénéficier.

Délibération :

Le conseil municipal décide d'accepter la proposition de la BIR

POUR : 11 voix

SMITT retrait de la commune de Chessy

Délibération n°2021-003

La commune de Chessy souhaite quitter le SMITT (Syndicat Mixte Intercommunal de Téléalarme et Télésurveillance pour la sécurité des personnes âgées ou malades de Condé-Sainte-Libiaire et ses environs).

Le conseil municipal ne s'y oppose pas.

Délibération :

Le Conseil Municipal décide d'accepter le retrait de la commune de Chessy du SMITT

POUR : 11 voix

Tarification et règlement du périscolaire

Délibération n° 2021-004

Une délibération sur la tarification et le règlement intérieur du périscolaire doit être effectuée annuellement.

Les tarifs actuels en vigueur depuis 2016 sont :

<u>ACTIVITE</u>	<u>Tarif Triboulois</u>	<u>Tarif communes extérieures</u>	<u>Tarif Hors délai</u>
<u>Garderie du matin</u>	<u>1.75€</u>	<u>1.75€</u>	<u>3.50€</u>
<u>Cantine 1^{er} enfant</u>	<u>4.30€</u>	<u>5.50€</u>	<u>8.60€</u>
<u>Cantine à partir du 2^e enfant</u>	<u>3.70€</u>		
<u>Garderie du soir</u>	<u>3.00€</u>	<u>3.00€</u>	<u>5.60€</u>
<u>Etude dirigée</u>	<u>1.75€</u>	<u>1.75€</u>	<u>4.00€</u>
<u>Garderie + étude dirigée</u>	<u>3.50€</u>	<u>3.50€</u>	<u>7.50€</u>

Délibération :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire ces tarifs

Concernant le règlement, quelques éléments d'ordre pratique viennent modifier le règlement :

1/ Les horaires de la garderie du matin sont de 7h15 à 8h20

2/ Les délais de réservations pour la cantine sont de deux journées calendaires.

Délibération :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le règlement en ce sens

Pour des raisons techniques dues au logiciel AGEDI gérant le périscolaire, le délai de réservation de la garderie et de l'étude dirigée reste en suspens et sera voter ultérieurement.

Location local de la ferme - rue de la Libération

Délibération n° 2021-005

La commune possède un petit local au 18 rue de la Libération donnant dans la cour de la ferme. Ce local d'environ 16 m² est vétuste, sans eau ni électricité, et inutilisé par la mairie. Madame Sylvie Marquès, propriétaire au 18 rue de la Libération, souhaite louer ce local pour y entreposer ses divers mobiliers de jardin et jouets et vélos.

Le conseil municipal décide de fixer le prix mensuel de la location de ce local à 30€. Si un bail est établi, ce sera pour le local en l'état, sans travaux à la charge de la mairie.

Délibération :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer un bail de location du local de 16 m² rue de la Libération « en l'état » pour un loyer mensuel de 30€

Pour : 11 voix

Admission en non-valeur

Délibération n° 2021/01-06

Après avoir utilisé sans succès tous les moyens de recouvrement possibles concernant des impayés de services périscolaires (cantine et garderie), la comptable des Finances Publiques nous demande d'admettre en non-valeur des impayés datant de 2016 et 2017 pour une valeur totale de 305.80 €.

Délibération :

Le Conseil Municipal décide d'accepter ces admissions en non-valeurs pour la somme totale de 305.80 €
POUR : 11 voix

DIVERS - Ferme KISSI

Monsieur le Maire nous informe que Monsieur Kadouri, propriétaire de la ferme KISSI, souhaite faire un marché de primeurs le dimanche dans la cour de son magasin.

De même, il est disposé à faire un dépôt de pain tous les jours de la semaine (hors lundi jour de fermeture de la ferme Kissi).

D'autre part, Monsieur Kadouri, propriétaire de la ferme KISSI s'est engagé à mettre en conformité les travaux qu'il a effectués sur sa façade.

DIVERS- CENTRAL MAT

Monsieur Carlos Ferreira, PDG de CENTRAM MAT (3 route de la Conge) souhaite acquérir un terrain d'environ 15 000 m² adjacent à sa société, appartenant actuellement à Monsieur Proffit.

L'acquisition de ce terrain aurait 2 enjeux :

- Augmenter la surface de stockage de matériaux pour étoffer sa gamme de produits
- Créer un parking pour accueillir davantage de public et optimiser le flux de camions de ses fournisseurs.

Dans un deuxième temps, il pourrait également agrandir sa surface de stockage couverte en construisant un

hangar.

Selon le PLU actuel, le terrain envisagé est en zone A . La zone A stricte est une zone exclusivement agricole correspondant aux terres affectées aux cultures, à l'élevage et aux constructions à vocation agricole. Le conseil municipal devra débattre d'une éventuelle modification du PLU autorisant les aménagements envisagés par Monsieur Ferreira.

DIVERS- Démission de Madame Laetitia Voituret

Monsieur le maire ouvre une lettre qu'il a reçue en main propre de la part de Madame Laetitia Voituret et la lit.

Madame Voituret annonce son intention de démissionner de son poste de conseiller municipal pour des raisons personnelles.

Le conseil municipal, bien que déçu de cette démission, prend acte.

DIVERS- Avancement du projet de la mini-crèche

Monsieur le maire a donné un accord de principe à Madame Karapédian pour installer une mini-crèche dans une partie des locaux de l'école Denisot. La PMI est venue visiter les locaux et a donné son accord de principe. Des travaux assez importants sont à prévoir, ils sont à la charge de Madame Karpédian. Vu l'importance des travaux, la mini-crèche ne sera pas ouverte avant janvier 2022

Le conseil municipal s'engage à proposer un bail de location sous 10 jours.

DIVERS- Ecole Simonne Debeaupuis

Les travaux ont bien avancé, mais l'école ne sera pas prête à accueillir les enfants au retour des vacances de février.

Il nous semble difficile de déménager la totalité du matériel de l'école en un week-end. Aussi le conseil municipal envisage de déménager sur 2 week-end, à savoir les 13/14 mars et les 20/21 mars.

Pour ce faire, il sera demandé au personnel enseignant de garder ce dont il a besoin pour une semaine de classe et de laisser le reste à disposition pour déménagement le 13 et 14 mars.

La séance est levée à 23h30.